

Soufralo®

Fongicide de contact contre l'oïdium et les acariens en arboriculture, viticulture, cultures maraîchères et ornementales, et sur houblon.

Description du produit en bref

Soufralo est un fongicide de contact. Il agit de manière préventive contre l'oïdium, diverses autres maladies fongiques et les acariens.

Matières actives

80% Soufre mouillable

Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W 18-1

Mode d'action

Le **soufre** mouillable fait partie des fongicides de contact multi-site. Il agit sur les champignons pathogènes avant la pénétration dans les tissus végétaux. L'efficacité est purement préventive. Aucune résistance n'est connue à ce jour avec l'utilisation de Soufralo. Il est le partenaire idéal pour les stratégies anti-résistances.

Utilisation Arboriculture

Fruits à noyaux

Dosage : 0.75 % (12 kg/ha) avant floraison et 0.3-0.5 % (4.8-8.0 kg/ha) après floraison contre la maladie criblée. Efficacité partielle contre les ériophyides libres. Appliquer avant floraison tous les 8-14 jours jusqu'à 3 semaines avant la récolte. Les abricotiers ne doivent pas être traités avec Soufralo. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha.

Fruits à pépins

Dosage : 0.75 % (12 kg/ha) au débourrement, 0.5-0.75 % (8-12 kg/ha) avant floraison et 0.3-0.5 % (4.8-8.0 kg/ha) après floraison contre l'oïdium avec une efficacité partielle contre la tavelure sur pommier et sur poirier. Efficacité partielle contre les ériophyides libres. Appliquer dès le débourrement tous les 8-14 jours. Les traitements post-floraux sont possibles uniquement sur les variétés supportant le soufre. Afin de protéger les auxiliaires, il est conseillé d'effectuer au maximum 3-4 traitements par saison. Sur la variété Golden Delicious 3-4 traitement avec 0.3 % (4-5 kg/ha) entre la fleur et l'éclaircissage naturel (en mai) limite l'apparition de roussissure. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. Traiter la variété Braeburn avec précaution : dans certaines conditions Braeburn réagit avec des symptômes de phytotoxicité (nécroses - chute de feuilles).

Pêcher / Nectarine

Dosage : 0.3-0.5 % (4.8-8.0 kg/ha) après floraison contre l'oïdium et la tavelure sur pêcher et nectarine jusqu'à 3 semaines avant récolte. Les abricotiers ne doivent pas être traités avec Soufralo. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha.

Poiriers

Dosage : 2 % (32 kg/ha) contre le phytopte du poirier après la récolte. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha.

Pruniers

Dosage : 0.3-0.5 % (4.8-8.0 kg/ha) contre la rouille du prunier. Le délai d'attente est de 3 semaines. Appliquer dès débourrement tous les 8-14 jours.

Dosage plus élevé en cas de forte attaque. En cas de forte pression d'infestation sur variétés sensibles : effet partiel. 5 traitements au maximum. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha.

Utilisation Cultures de baies

Fraises

Dosage : 0.2-0.4 % (2-4 kg/ha) contre l'oïdium. Appliquer dès débourrement tous les 8-14 jours. Pas de traitement entre la fleur et la récolte. Le dosage indiqué se réfère au stade pleine floraison et début de la coloration rouge des fruits 4 plants par m² ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

Framboises

Dosage: 1 % (10 kg/ha) contre ériophyides gallicoles. Application au débourrement ou après la récolte. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm ; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Automne : 1 traitement par parcelle au maximum. Printemps : 1 traitement par parcelle au maximum.

Mûres

Dosage : 1-2 % contre l'ériophyide des ronces. Appliquer 2 % (20 kg/ha) au débourrement et 1 % (10 kg/ha) dès que les pouces ont 10-15 cm. Répéter le traitement après 2 semaines. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.

Utilisation Cultures maraîchères

Cucurbitacées

Dosage : 0.1-0.2 % (100-200 g/100 l d'eau) contre l'oïdium. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours. Délai d'attente : 3 jours.

Fines herbes

Dosage : 2.0 kg/ha contre l'oïdium. Délai d'attente : 14 jours, Application au début de l'attaque. Maximum 3 traitements par année. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Tomates

Dosage : 0.1-0.2 % (100-200 g/100 l d'eau) contre l'oïdium. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours. Délai d'attente : 3 jours.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : 0.1-0.2 % (1-2 g/1 l d'eau) contre l'oïdium. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours.

Cultures florales et plantes vertes

Dosage : 0.1-0.2 % (1-2 g/1 l d'eau) contre l'oïdium. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours.

Lauriers-cerises

Dosage : 0.1-0.2 % (1-2 g/1 l d'eau) contre la maladie criblée. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours.

Rosiers

Dosage : 0.1-0.2 % (1-2 g/1 l d'eau) contre l'oïdium. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours.

Utilisation Grandes cultures

Houblon

Dosage : 0.25 % (250g/100 l d'eau) contre l'oïdium. Premier traitement dès un risque de dégât et répéter tous les 7 jours. Au maximum 15 traitements par saison. Délai d'attente : 7 jours.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.1-0.4 % (1.6-6.4 kg/ha) contre l'oïdium. Dosage plus élevé en cas de forte attaque. Traitements : Appliquer les 2 premiers traitements à un intervalle de 8-10 jours du stade 2 feuilles étalées (BBCH 12) au stade inflorescences bien visible (BBCH 53). Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³/ha. Contre les **acariens de la vigne, l'érinose de la vigne** et l'excoriose : 2 % (16 kg/ha), traiter au débourrement. Convient également au traitement par voie aérienne.

Restrictions

Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation, porter des gants de protection. Soufralo ne doit pas

être utilisé sur les variétés de pommes et de poires sensibles au soufre et sur les abricotiers. Soufralo doit être seulement utilisé de manière préventive, comme il ne montre pas d'effet curatif. Sur des variétés de pommes sensibles à l'oïdium l'efficacité de Soufralo est insuffisante. Soufralo peut entraîner lors de températures élevées des brûlures sur les feuilles et des coups de soleil sur les fruits.

Miscibilité

Soufralo est miscible avec les fongicides suivants : Atollan, Amarel-Folpet DF, Amarel Cuivre DF, Bordeaux S, Captan S WG, Cyflamid, Oxycuivre 35, Frupica SC, Quadris Max, Kocide 2000, Talendo, Vincare. Soufralo est miscible avec l'insecticide Gazelle SG et les produits Goëmar. Ne pas mélanger avec des Triazoles (ISS).

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. Soufralo peut être utilisé en PI (PER) avec certaines restrictions. Respecter les prescriptions PI du canton concerné ou du partenaire contractuel. Admis en agriculture biologique en Suisse selon la liste des intrants du FiBL.

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée par des précipitations survenant plus de 4 heures après l'application et inférieures 50 mm.

Important à savoir

Comme Soufralo est un fongicide de contact, il doit être réparti de manière régulière. Ne pas mélanger avec les Triazole (ISS ou IBS).

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux

indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280s Porter des gants de protection.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
NBV Bewilligt für die nichtberufliche Verwendung.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

21 57 90 Emballage simple à 1 kg
21 57 90 Carton à 12 x 1 kg

Emballage

21 57 97 Emballage simple à 20 kg

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>